



L'Association des biens français du patrimoine mondial met en ligne «le Petit illustré du patrimoine mondial» pour tout comprendre sur le patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le vendredi 16 juillet 2021 a débuté la 44^e session du Comité du patrimoine mondial au cours de laquelle seront notamment examinées les nouvelles candidatures à l'inscription sur la Liste. L'occasion de découvrir le patrimoine mondial ou de réviser ses connaissances en la matière grâce au Petit illustré du patrimoine mondial !

Les termes et les notions de Valeur Universelle Exceptionnelle, de processus d'inscription, de critères de sélection, de gestion, ne sont pas toujours simples à aborder et à comprendre. C'est pour permettre à un large public de les (re)découvrir que l'Association des biens français du patrimoine mondial, en partenariat avec la Mission Bassin minier, a souhaité produire un outil de médiation et de communication ludique dans la forme et rigoureux dans ses contenus, pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de prendre pied dans un univers passionnant, mais bien souvent mal connu.

Le Petit illustré du patrimoine mondial, qu'est-ce que c'est ?

Le Petit illustré est un **livret numérique interactif** qui aborde les principaux concepts du patrimoine mondial de façon claire et synthétique tout en permettant d'aller plus loin, grâce à des ressources complémentaires intégrées dans le document ou externes.



Les illustrations réalisées par le facilitateur graphique Olivier Sampson apportent des clés de lecture et un éclairage inédit sur des notions quelques fois opaques. Elles sont un formidable prétexte à la découverte, l'apprentissage et l'approfondissement de ces dernières et un moyen original de déconstruire certaines idées reçues.

A qui est-il destiné ?

Elus et techniciens d'un bien inscrit ou en charge d'une candidature, mais aussi habitants, enseignants, étudiants, journalistes et grand public... Cet outil est mis à disposition de toutes les personnes aspirant à mieux comprendre le patrimoine mondial et ses rouages.

Comment l'utiliser ?

Outil pédagogique et intuitif, le Petit illustré est facile à prendre en main. Une fois téléchargé, chacun est libre de parcourir l'ouvrage en entier ou de consulter la ou les thématiques souhaitées grâce au sommaire interactif.

Chaque chapitre aborde une notion différente, expliquée de manière synthétique et illustrée par Olivier Sampson. Les boutons interactifs « pour aller plus loin » offrent un second niveau de lecture. Enfin, les liens externes et les sources permettent à chacun d'approfondir par lui-même ses connaissances sur le patrimoine mondial.

Téléchargez le Petit illustré du patrimoine mondial



Qu'est-ce que l'Association des biens français du patrimoine mondial ?

Créée en 2007, l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM) réunit les gestionnaires des sites français inscrits, soucieux d'améliorer la qualité de la protection et de la valorisation de leurs biens, de prendre part aux réflexions relatives aux politiques publiques conduites en France et de coopérer avec tous les sites culturels et naturels de la communauté internationale qui constituent un patrimoine universel, tout en œuvrant pour leur promotion.

L'association travaille en étroite collaboration avec les ministères chargés de la culture et de l'environnement qui sont responsables du suivi et de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au niveau national.

Les membres de l'Association ont pour objectif principaux :

- De créer les conditions d'échange et de partage de connaissances et d'expériences à l'échelle nationale et internationale dans les domaines de la conservation, la protection, la mise en valeur, l'animation et la gestion du patrimoine ;
- D'être force de proposition et de réflexion dans les domaines cités ci-dessus auprès des acteurs du patrimoine en France et à l'international ;
- De promouvoir les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial auprès du public et des opérateurs touristiques.

Face aux nombreux enjeux auxquels sont confrontés les gestionnaires de biens inscrits, l'association a ouvert plusieurs groupes de travail sur les problématiques de gestion, valorisation, communication, culture, médiation, tourisme et relations internationales.

L'ABFPM est aujourd'hui présidée par Jean-François CARON, Maire de Loos-en-Gohelle qui a porté la candidature du Bassin minier du Nord Pas de Calais, inscrit en 2012 sur la Liste du patrimoine mondial au titre des paysages culturels vivants.

La 44e session du Comité du patrimoine mondial

Le Comité du patrimoine mondial se retrouve cette année en virtuel et en présentiel à Fuzhou, en Chine, du 16 au 31 juillet 2021, pour tenir sa 44e session.

Ce Comité qui se réunit habituellement une fois par an est composé de représentants de 21 États parties à la Convention élus par leur Assemblée générale.

Il est responsable de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, détermine l'utilisation du Fonds du patrimoine mondial et alloue l'assistance financière suite aux demandes des États parties. C'est à lui de décider si un site est accepté pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il examine les rapports sur l'état de conservation des sites inscrits et demande aux États parties de prendre des mesures lorsque les sites ne sont pas correctement gérés. Il décide également de l'inscription des sites sur la Liste du patrimoine mondial en péril et de leur retrait de cette liste.

Que se passera-t-il cette année pour la France ?

Compte tenu du report de la session 2020 en raison de la crise sanitaire, la France verra exceptionnellement deux de ses candidatures examinées cette année, contre une seule autorisée habituellement :

- Le Phare de Cordouan¹ ;
- Nice, capitale du tourisme de riviera².

En plus de ces deux possibles inscriptions, la Ville de Vichy³ candidate dans le cadre d'une inscription en série, les Grandes villes d'eau d'Europe, portée par la République Tchèque. Enfin, trois forêts de hêtres françaises, que sont la réserve du Grand Ventron dans le massif vosgien, la réserve du Chapitre dans les Hautes-Alpes et la réserve de la Massane dans les Pyrénées-Orientales, candidatent dans le cadre de l'extension du bien transnational « Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe »⁴.

1 Contact presse : 05 57 42 75 18 - m.dallon@smiddest.fr

2 Contact presse : 04 97 13 51 08 - elodie.ching@nicecotedazur.org, caroline.martinaux@nicecotedazur.org

3 Contact presse : 04 70 30 55 12 / 06 18 45 15 40 - mb.reynard@ville-vichy.fr

4 Contact presse : 01 40 81 18 07 - www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Le patrimoine mondial au 1er juillet 2021

1121 biens inscrits dans le monde, dont :

- 39 biens transfrontaliers
- 53 biens en péril
- 2 biens délistés
- 869 biens culturels
- 213 biens naturels
- 39 biens mixtes

45 biens inscrits en France, dont :

- 17 monuments et ensembles
- 9 villes et centres historiques
- 8 paysages culturels et biens étendus
- 5 biens en série
- 5 biens naturels
- 1 bien mixte

Contact presse

Association des biens français du patrimoine mondial

Chloé Campo, déléguée générale

06 71 09 72 47 - chloe.campo@asso-france-patrimoine-mondial.org

<http://www.asso-france-patrimoine-mondial.org/>

Projet soutenu par :

